

Conseil municipal du 04 juin 2026

Étaient présents : Messieurs et Mesdames POINT Frédéric, BALADA FONTRODONA Béatrice, GUILLAUME Didier, LEVESQUE Pauline, BACLE Marie-Josèphe, BOUCHET Dany, CHAIGNAUD Benjamin, DEFRANCE Nicolas, GUETTE Cédric, MARQUIS Constantin, RAVARD Mélanie, ROCHAIS Alain, SIGONNEAU Aurélie, TESTARD Emilie, VERGNIAULT Sabrina.

Information sur les décisions prises par le maire

Le maire informe le conseil municipal qu'au cours du mois de mai, il a pris deux décisions de renonciation du Droit de préemption urbain pour les immeubles situés 12, rue des Coquelicots et 11, rue des Bleuets.

Finances

Barème service enfance 2026-20274

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2026-2027 :

Cantine scolaire

Prix du repas	4.95 €
Pénalité en cas d'absence ou de présence non prévenu	5.00 €

Tarif pour les enfants disposant d'une prescription médicale nécessitant que les parents fournissent le repas :

Prix du repas	1.67 €
Pénalité en cas d'absence ou de présence non prévenu	2.00 €

Accueil périscolaire du matin et du soir :

Quotient familial inférieur à 600	3.24 €/heure
Quotient familial entre 601 et 900	3.36 €/heure
Quotient familial entre 901 et 1200	3.46 €/heure
Quotient familial supérieur à 1201	3.56 €/heure

- ✎ Pour les **présences ou les demandes hors délai**, le **temps de présence** sera **facturé** avec une **pénalité de 5 €**
- ✎ Pour les **absences non prévues ou prévenues au dernier moment sans raison valable**, la **plage entière** sera **facturée**.
- ✎ **Tout dépassement d'horaire**, même minime, sera systématiquement **facturé** d'une **demi-heure supplémentaire**

Accueil périscolaire du mercredi

Quotient familial inférieur à 600	1.32 €/heure
Quotient familial entre 601 et 900	1.42 €/heure
Quotient familial entre 901 et 1200	1.52 €/heure
Quotient familial supérieur à 1201	1.68 €/heure
Sortie	3.87 €
Repas	4.95 €

Un temps de présence minimum de 3 heures est facturé.

- ✎ Pour les **absences du mercredi, 3h seront facturées**

Accueil de loisirs des petites et grandes vacances

- ⇒ Le tarif varie en fonction du quotient familial.
- ⇒ Un supplément est appliqué pour chaque journée avec sortie.
- ⇒ Une réduction est appliquée en fonction du nombre de jours de fréquentation.

Barème	Tarifs - Année 2026-2027							
	QF < 600		QF entre 601 et 900		QF entre 901 à 1200		QF > 1200	
	Journée	Journée + sortie	Journée	Journée + sortie	Journée	Journée + sortie	Journée	Journée+ sortie
Tarif de base	14.42	18.38	15.32	19.18	16.20	20.08	17.12	20,98

Les réductions suivantes seront accordées en fonction du nombre de jours de fréquentation

- ⇒ 1 à 4 jours : plein tarif
- ⇒ 5 à 8 jours : réduction de 4 %
- ⇒ 9 à 12 jours : réduction de 8 %
- ⇒ 13 à 15 jours : réduction de 12 %

Accueil péricentre pour les enfants présents de 7h00 à 9h00 et/ou de 17h00 à 19h00

Quotient familial inférieur à 600	3.24 €/heure
Quotient familial entre 601 et 900	3.36 €/heure
Quotient familial entre 901 et 1200	3.46 €/heure
Quotient familial supérieur à 1201	3.56 €/heure

Le conseil municipal approuve les règlements de ces différents services.

Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public

La commune des **Cerqueux**, conformément à l'article **L5212-26 du CGCT** et au règlement financier du **SIEMML** en vigueur à la date de la commande, décide par délibération du **04/06/2026** de verser un **fonds de concours de 75 %** au profit du SIEMML pour l'opération relative au remplacement de la lanterne n°229, rue des Bleuets, pour un montant total de **767,55 € net de taxe**, soit un fonds de concours de **575,66 € net de taxe**. Les modalités de versement seront appliquées conformément au règlement financier du SIEMML.

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le maire informe le conseil municipal que le Trésorier Municipal lui a transmis l'information d'une créance irrécouvrable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public ;

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Approuve l'admission en non-valeur des recettes correspondant :

- ⇒ A la liste des créances irrécouvrables ci-jointe pour un montant de 857.50 €

Les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, articles 6541 et 6542.

Affaires sociales

Cantine

Comparatif Cantine et choix du prestataire

Comparatif en PJ des sociétés de Restoria, Convivio et la cuisine de l'Epinette (Somloire).

Le choix de travailler avec Somloire n'est pas retenu. D'une part pour le tarif et d'autre part pour une question d'organisation car c'est à notre commune de s'occuper du transport (chaud et froid).

Deux communes ont été contactées : La commune de la Plaine qui travaille actuellement avec Restoria et la commune de Nueil Les Aubiers qui travaille avec Convivio.

Voici le retour de parents ayant des enfants dans les établissements :

- Les repas sont plutôt corrects dans l'ensemble
- La logistique demande de l'adaptation.

Pour des prestations qui semblent être égales dans l'assiette (Restoria et Convivio), il a été voté :

- Restoria par 5 personnes pour les raisons suivantes : possibilité de réduire encore le coût d'achat du repas grâce la possibilité de commander à l'élément (possibilité de réduire le gaspillage alimentaire), Viveco pourra fournir le pain et la possibilité de proposer des pique-niques.
- Convivio par 1 personne pour les raisons suivantes : crainte sur la mise à disposition du matériel (four) par Restoria, flexibilité pour ajuster les commandes.
- Pas de préférence, par 1 personne

Tarifs

Restoria :

- pour les élèves des classes maternelles : 3.68 €
- pour les élémentaires : 3.87 €

Possibilité de réduire le coût

Convivio :

- pour les élèves des classes maternelles et élémentaires : 3.91€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le prestataire Restoria pour la fourniture des repas de la cantine scolaire à compter du 24 août 2026. Une présentation sera faite aux familles le 30/06 prochain afin d'expliquer le nouveau mode de réservation.

Règlement Cantine

Quelques éléments seront donc à changer dans le règlement de la cantine.

- Modalités d'inscriptions aux services :
 - Pour l'inscription à la cantine : au plus tard le mercredi (J-12) avant 22h00
Pour exemple : La commande pour la semaine du 20 avril devra être passée au plus tard le 13 avril 10h. Les parents pourront donc inscrire leur(s) enfant(s) jusqu'au mercredi 8 avril.
- Pénalités cantine
 - Pour toute absence non prévenue ou toute présence non prévenue (ou prévenue au dernier moment sans raison valable), jusqu'à 8h45 le jour même, le repas sera facturé et une pénalité de 5€ sera appliquée.
 - Si l'enfant part de l'école dans la matinée pour motif médical et que les parents préviennent la mairie de ce départ, seul le repas prévu sera facturé ; sinon, le repas sera facturé avec une pénalité de 5€
- ALSH et vacances scolaires :
 - Commande à J-12 comme la cantine et modification à J-2.
- Mention à ajouter :
 - Du fait de notre faible marche de manœuvre pour les commandes (+6 / -3) à J-2, mentionner le fait qu'à partir du 7^{ème} enfant, ajouter le repas pourra être différent. Prévoir un stock tampon individuel.

Temps de convivialité agents communaux et élus

Escape-Game avec les élus (13 personnes) et le personnel (7 personnes) puis apéro dinatoire avec les conjoints et enfants (50 adultes et 4 enfants).

Choix des gourmandises salées et sucrées, devis à demander à la P'tite Marmite avec les quantités ajustées.

Boissons par Viveco.

La périscolaire fermera un peu plus tôt pour permettre au personnel de participer à l'animation. Les enfants ne partent jamais très tard le vendredi en ce moment.

Animation à partir de 18h30 et inviter les familles pour 20h00. Le restaurant viendra installer pour 20h00. Prévoir 5 mange-debout.

Faire ajuster le devis par le prestataire.

Rencontre avec le personnel de l'ALSH/Cantine

Plusieurs points ont été abordés :

- Pas de salle pour la cantine du 4 Juin 2024. Un mail a été envoyé aux familles demandant de prévoir un pique-nique. Cette journée-là, les PS-MS et les CE seront en sortie scolaire. La salle St Jacques sera utilisée en cas de mauvais temps.
- Accueil possible des enfants de moins de 3 ans à la périscolaire et à la cantine, à partir du moment où ils sont scolarisés.
- Quelques situations difficiles sur le temps de cantine principalement. Une formation « Gestion des émotions » a été demandée par le personnel. Coût 1 290 € pour l'ensemble du personnel de l'enfance, une journée sur site. Voir avec le CNFPT pour une formation sur site.

Animation « Concours international de Cobaye »

Benjamin à un contact avec une personne souhaitant organiser le concours international de Cobaye, qui génère environ 300 visiteurs dans le week-end.

Il demande uniquement une salle gratuite. Le programme est bien rôdé.

Jeudi soir installation, protection du parquet.

Vendredi installation des éleveurs, il estime à environ 200 animaux pour notre salle.

Samedi jugement individuel ouvert à tous.

Dimanche journée plus folklorique, remise des prix et vente aux enchères.

Les associations de la commune pourraient organiser la permanence du bar. Il cherche également à créer un partenariat avec un CDF pour organiser une nocturne et une soirée fouaces.

La date du 17 et 18 avril est déjà arrêtée pour 2027.

A voir selon les disponibilités de la salle. Sinon octobre/novembre 2027. Académie cobaye passion (Page FB).

Le Conseil Municipal propose de faire porter ce projet par une association de la commune.

Divers

- Emilie et Aurélie souhaiteraient observer un temps de cantine le 28 mai 2026.
 - o Ok pour un temps d'observation.
 - Les constats, observations ou améliorations devront être vu lors de notre prochaine réunion de commission.
- Aurélie et Constantin ont participé à l'AG de Soleine, le 7 mai 2026.
- Communication manquante pour le marché de printemps par l'APEL.

- Réunion culture (Mélanie et Pauline) pour la diffusion d'un documentaire et d'un débat en novembre 2026. Programmation par l'Agglo vu au dernier mandat. Pas de salle de disponible (11 novembre ?). Choix du film en cours. Il faudra ensuite définir l'intervenant. La programmation aura lieu le 31/01/2028 au Cerqueux avec pour thème : la transmission du métier.

Développement et Cadre de Vie

Salle de sport

Table de marque

Deux devis :

- 1 pour une table de trois personnes (1 453.26 € HT)
- 1 pour table de cinq personnes (2 101.20 € HT)

Cédric a pris contact avec le club de basket afin de recenser précisément leurs besoins. Le choix se fait plutôt sur une table plus grande. A voir ce qui se fait et ce qui est installé dans les autres communes.

Garage à vélo

Voir pour devis avec ou sans abri.

Tables pour la salle de convivialité

Faire le point avec Teddy et identifier précisément les besoins

Marquage au sol

Ok avec le devis de chez CREPEAU. L'entreprise interviendra les 17 et 18/06 prochain.

Prévoir une barrière pompier

Le devis Retailleau s'élève à 923 € HT.

Jeux de l'étang et de l'école

Jeux de l'étang

La société EDEN prend en charge la réfection sous garantie avec un geste sur le devis de l'école pour la plus-value que l'on avait sur ce jeu lors de sa création. Avoir également une précision de leur part concernant la garantie de 5 ans (sur l'ensemble ou que sur les UV). Les travaux ont été réalisés. Pour l'instant, l'accès n'est pas autorisé avant le séchage.

Jeux de l'école

Une étude est en cours pour le renouvellement du sol et des jeux.

Questions diverses

- Places de parking voirie face à la superette. La place entre le dos d'âne et le passage piétons devrait être supprimée conformément à la nouvelle réglementation.
- Autolaveuse : Essais par la Sté PLG d'une autolaveuse TEXA 50 D, essais concluent. Cette autolaveuse pourrait être utilisée à la salle du Cormier et celle du Cormier remontée à la nouvelle salle de sports. Devis de 5 461.09 euros HT. L'étude n'est pas encore finalisée. L'analyse de la largeur de la machine est toujours en cours.
- Panneau de signalisation pour l'esthéticienne. Béatrice voit avec elle ou elle souhaite l'installer.
- Façade supérette : Trouver un agenceur pour nous donner des idées de restauration de la façade en mettant en avant l'entrée. Plus de visibilité sur magasin ouvert, magasin fermé.

Cholet Agglomération

CLECT (Commission Locale d'Évaluation de transferts de charges – Désignation des membres

L'article 1609 nonies C du code général des impôts crée entre chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres, une Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Cette instance, composée de membres des conseils municipaux des communes membres, d'un Président et d'un Vice-Président élus par la commission parmi ses membres, est chargée d'évaluer le coût des transferts d'équipements et de compétences des communes vers Cholet Agglomération.

La représentation des communes a été fixée et approuvée par délibération n°0-2 du Conseil de Communauté en date du 26 mai 2026, comme suit :

- jusqu'à 2 999 habitants..... 1 représentant,
- de 3 000 à 7 499 habitants..... 2 représentants,
- de 7 500 à 14 999 habitants..... 3 représentants,
- Cholet.....10 représentants.

Dans cette perspective, il est demandé au Conseil Municipal de désigner le représentant de la commune pour siéger au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal de la commune de Les Cerqueux (49360),

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-33,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°0-2 en date du 26 mai 2026, portant sur la composition de la CLETC,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - de désigner, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés, comme délégué de la commune au sein de la CLETC, chargé d'évaluer le coût des transferts d'équipements et de compétences des communes vers Cholet Agglomération : Frédéric POINT, le Maire de la commune de Les Cerqueux.

Commissions permanentes et des représentants des Cerqueux

COMMISSIONS	THÉMATIQUES	ÉLUS PROPOSÉS
1 - Administration générale - Finances	• Relations internationales • Technologie de l'information et de la communication - Numérique • Communication • Moyens généraux • Ressources humaines - Mobilité - Mutualisations • Statuts et intérêts communautaires - Représentations • Assurances - Contentieux • Achats - Marchés publics - Concessions • Budget • Recherche de financements • Relations institutionnelles	Sabrina Vergnialt
2 - Aménagement du territoire - Mobilités	• Habitat • SCOT • PLU • Négociations foncières et patrimoniales • Mobilité	Didier Guillaume

	• Liaisons douces et cyclables • Schéma directeur des mobilités • Transports publics et partagés • Gens du voyage	
3 – Environnement-Déchets-Grand cycle de l’eau	• Déchets • Eau • Défense extérieure contre l'incendie • Assainissement • Gestion des eaux pluviales urbaines • Protection de la ressource • Espaces naturels et ruraux • Protection et mise en valeur de l'environnement	Beatrice Balada
4 - Attractivité territoriale - Transition écologique- Sports	• Economie (création et commercialisation des zones) • Artisanat, développement des zones artisanales • Politique communautaire du commerce • Agriculture • Viticulture • Foirail • Emploi (PLIE) • Développement durable et énergies renouvelables • Aérodrome • Sport de haut niveau	Benjamin Chaignaud Frédéric Point • Délégation Emploi (PLIE)
5 - Bâtiments - Voirie	• Voirie et réseaux publics • Grands projets • Maintenance, entretien et accessibilité des bâtiments communautaires	Dany Bouchet
6 - Solidarités - Aînés - Santé	• Politique de la Ville - Accessibilité - Prévention de la délinquance • Santé • Centres sociaux • Relais d'assistants maternels • Personnes âgées	Pauline Levesque
7 - Culture - Enseignement supérieur - Tourisme	• Enseignement supérieur - Formation professionnelle et apprentissage - Orientation • Tourisme • Musées et ludothèque • Réseau des bibliothèques rurales et médiathèque • Conservatoire et école d'arts • Spectacle vivant et équipements dédiés	MELANIE RAVARD

Questions diverses

Terrain de foot

Après discussion, le Conseil Municipal décide de relancer le projet de création d’un terrain synthétique sur la commune.

Dons et Legs

Le Conseil municipal, vu les articles L2242-1 à L2242-4 du CGCT, et considérant l’intérêt de simplifier l’acceptation des dons et legs, ainsi que la possibilité d’accepter ceux sans conditions ni charges, décide de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, la compétence pour accepter au nom de la commune les dons et legs non assortis de conditions ou de charges, et l’autorise à signer tous les actes nécessaires à l’exécution de cette décision.

Evolution du parc éolien du Bocage

Le projet de parc du Bocage, initié il y a une vingtaine d'années par David Energies, a obtenu en 2016 une autorisation préfectorale désormais purgée de tout recours. Ce projet comprend 8 éoliennes dont 1 sur le territoire de la commune de Les Cerqueux :

Le lancement des travaux est envisagé au mieux pour septembre 2027.

La durée prévisionnelle du chantier est estimée à environ 1 an.

Une convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales a été conclue avec David Energies en 2012, puis cédée à la société Parc éolien du Bocage.

Parmi les mesures actuellement envisagées figure notamment l'implantation de haies bocagères en compensation des arbres et haies abattus et élagués pour l'implantation du projet. Ce sont donc 2885 ml de haies qui seront plantés en compensation. Des retombées financières, non officielles, à ce jour, devront être constatées par la commune.

Club photos

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, du souhait du Club Photo d'organiser un festival photographique en 2028 sur une durée de deux semaines. Il demande la possibilité de réserver la salle du Cormier sur trois week-ends. Afin d'examiner précisément les besoins logistiques et les modalités d'organisation, il sera demandé au président du Club Photo de venir au début de la prochaine séance du Conseil afin d'y présenter son projet et d'apporter les éléments nécessaires à la prise de décision.

Prochaine réunion le mardi 7 juillet 2026 à 20h00

Commission cadre de vie : mercredi 1^{er} juillet 2026 à 20h00

Commission affaires sociales : lundi 22 juin 2026 à 20h00

Commission communication : lundi 29 juin 2026 à 20h00

Réunion avec les parents d'élèves (SCL) : mardi 30 juin 2026 à 20h00 (à préciser)

Planning des réunions du conseil municipal 2026 : mardi 7 juillet 2026 – Jeudi 10 septembre 2026 – jeudi 8 octobre 2026 – jeudi 05/11/2026 – jeudi 3 décembre 2026 – Jeudi 7 janvier 2026 – Jeudi 4 février 2027 – Jeudi 4 mars 2027 – Jeudi 8 avril 2027 – Jeudi 13 mai 2027 – Jeudi 3 juin 2027 – Jeudi 1^{er} juillet 2027

Vœux : 8 janvier 2027